

Assemblée municipale du jeudi 28 novembre 2024 à 20 heures au Centre communal de Plagne

Président de l'assemblée	:	M. xxx
Secrétaire de l'assemblée	:	Mme xxx
Scrutateur	:	M. xxx et M. xxx
Ayants droit	:	39 votants

Ouverture de la séance :

Monsieur xxx ouvre la séance à 20h00.

Informations préliminaires :

Le président informe les membres de l'assemblée que :

1. L'intégralité de la séance est enregistrée afin de garantir l'exactitude des informations pour la rédaction du procès-verbal.
2. Toute personne souhaitant intervenir doit se présenter en mentionnant son nom et prénom, également pour les besoins de la rédaction du procès-verbal.

Modalités de votation :

Les votes pour les différents points de l'ordre du jour se dérouleront à main levée.

Désignation des scrutateurs :

Messieurs Sébastien Grosjean et Michel Huguelet sont désignés comme scrutateurs pour la séance.

Présence et droit de vote :

- Nombre total de participants présents : **41**.
- Participants disposant du droit de vote : **39**.
- Participants sans droit de vote : **2**.

Ordre du jour

Monsieur Claude Poffet présente l'ordre du jour de la séance, composé des points suivants :

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 25 juin 2024.**
2. **Élection d'un(e) vice-président(e) des assemblées.**
3. **Discussion et vote d'un crédit d'engagement de 600'000 CHF** pour :
 - La réfection du toit avec installation de panneaux photovoltaïques.
 - Le remplacement de toutes les fenêtres du centre communal de Plagne.
4. **Discussion et approbation du budget communal 2025.**
5. **Divers et imprévus.**

Point 1 : Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 25 juin 2024

Monsieur xxx informe l'assemblée que le procès-verbal de l'assemblée du 25 juin 2024 a été mis à disposition :

- 30 jours à l'avance au secrétariat municipal.
- Sur le site internet de la commune.

Il précise que le procès-verbal ne sera pas lu lors de la présente séance et invite les membres de l'assemblée à formuler des remarques ou des corrections éventuelles. Aucune remarque ni correction n'est soulevée.

Monsieur Claude Poffet soumet alors l'approbation du procès-verbal au vote.

- **Résultat du vote** : Le procès-verbal est approuvé à la majorité absolue.

Point 2 : Élection d'un(e) vice-président(e) des assemblées

Le président, Monsieur xxx, cède la parole à Monsieur xxx, maire de la commune.

Monsieur xxx informe l'assemblée que l'ancien vice-président, Monsieur xxx, a quitté ses fonctions suite à son déménagement à Vercorin. Il propose à l'assemblée de désigner **Monsieur xxx** comme nouveau vice-président des assemblées.

Monsieur xxx reprend la parole et invite l'assemblée à présenter d'autres propositions. Aucune autre proposition n'est formulée.

Monsieur xxx est donc nommé tacitement avec les félicitations de l'assemblée.

Point 3 : Discussion et vote d'un crédit d'engagement de 600'000 CHF pour la réfection du toit avec pose de panneaux photovoltaïques et le remplacement des fenêtres du centre communal de Plagne

Monsieur xxx cède la parole à Monsieur xxx, responsable du dicastère des bâtiments.

Avant de commencer la présentation, le Président, à la demande du conseiller municipal, qu'en raison de la densité des informations à transmettre, il est souhaitable que les éventuelles questions soient posées uniquement à la fin de la présentation.

Monsieur xxx invite Monsieur xxx, membre de la commission d'énergie, à le rejoindre pour participer à la présentation.

Monsieur xxx commence par fournir des informations générales sur le centre communal :

- Construction : Le bâtiment a été construit en 1984.
- Investissements : Aucun gros investissement n'a été réalisé depuis sa construction, soit depuis 40 ans.

Constats réalisés il y a 6 ans :**1. Dégâts causés par des fouines :**

- Plusieurs mesures temporaires ont été prises pour réduire l'impact des dégâts:
 - Remplacement de l'isolation.
 - Fermeture des trous identifiés sur le bâtiment.
- Cependant, ces solutions ont été jugées comme temporaires et n'ont pas complètement résolu le problème.

2. Problèmes actuels constatés sur le bâtiment :

- Plusieurs fenêtres défectueuses.
- Dysfonctionnements fréquents des stores.

Monsieur xxx poursuit en précisant que Monsieur xxx s'est rendu sur le toit du centre communal en juin de cette année pour effectuer une inspection détaillée. Lors de cette visite, Monsieur xxx a pris plusieurs photos documentant l'état actuel du toit et les dégâts observés. Ce dernier prend la parole et détaille les constats réalisés lors de son inspection sur le toit du centre communal en juin :

Monsieur xxx poursuit sa présentation et apporte des précisions sur l'état du toit :

Toit : état et problèmes identifiés

- Pose initiale : Lors de la construction en 1984, les tuiles ont été posées sur des lattes avec contre-lattes, une méthode courante à l'époque.
- Vulnérabilités :
 - Si une tuile est cassée, l'eau peut directement s'infiltrer sous le toit, faute de protection supplémentaire.
 - Les fouines ont déplacé l'isolation existante et creusé des galeries sur une longueur de 17 mètres, créant des zones particulièrement exposées.
- Conséquences :
 - Lorsqu'il pleut ou neige, de l'eau s'infiltré dans le bâtiment, aggravant les dégâts structurels et posant un problème sérieux à long terme.

Monsieur xxx reprend ensuite la parole pour synthétiser les problèmes principaux identifiés :

Récapitulatif des problèmes

1. Toiture :

- **Infiltration d'eau :**
 - L'eau qui s'infiltré menace de provoquer la pourriture de la charpente, mettant en péril la structure du bâtiment.
- **Mauvaise isolation :**
 - Le manque d'isolation au niveau du toit génère d'importantes pertes énergétiques, particulièrement problématiques avec un système de chauffage électrique, ce qui alourdit les coûts de fonctionnement.

2. Fenêtres :

- **Ancienneté :**
 - Les fenêtres datent également de 1984 et ne répondent plus aux exigences actuelles en matière d'isolation et de sécurité pour un bâtiment public.
- **Problèmes techniques :**
 - Certaines fenêtres ne s'ouvrent plus ou mal, ce qui limite leur utilisation pratique.
 - Les pièces de rechange nécessaires pour les réparations ne sont plus disponibles dans le commerce, en raison de leur obsolescence.
- **Sécurité :**
 - Monsieur xxx souligne que la hauteur des fenêtres ne respecte pas toujours la réglementation actuelle, qui impose une hauteur d'au moins 1 mètre pour éviter les risques de chutes ou d'accidents.

3. Stores :

- **Défaillances :**
 - Certains stores sont bloqués et ne peuvent plus être ouverts, ce qui réduit leur efficacité.
- **Impact énergétique :**
 - En raison des stores non fonctionnels, il est souvent nécessaire d'allumer les lumières même en journée, ce qui entraîne une augmentation des coûts énergétiques et une surconsommation inutile.

Monsieur xxx présente les solutions proposées pour la rénovation du toit, qui ont été identifiées comme les plus adaptées pour résoudre les problèmes actuels et préparer le bâtiment aux défis futurs.

Propositions de rénovation pour le toit :

1. **Refaire la toiture complète :**
 - Solution jugée comme la meilleure option selon les analyses effectuées.
2. **Améliorer l'isolation de la toiture :**
 - Objectif : Réduction significative des pertes énergétiques et amélioration de l'efficacité thermique du bâtiment.
3. **Assurer la sous-toiture :**
 - Installation d'une protection efficace contre les infiltrations d'eau pour garantir une meilleure durabilité.
4. **Renforcer les berceaux du toit :**
 - Mesure préventive pour empêcher toute nouvelle invasion de fouines ou d'autres nuisibles.
5. **Remettre en état la ferblanterie :**
 - Réparation et amélioration des éléments métalliques de la toiture (gouttières, chenaux, etc.), essentiels pour une gestion optimale des eaux pluviales.
6. **Installer des panneaux photovoltaïques :**
 - Remplacement des tuiles actuelles par des panneaux photovoltaïques.
 - Objectif principal : Production d'énergie renouvelable pour répondre aux besoins du système de chauffage actuel et futur.
 - Installation prévue :
 - 192 panneaux photovoltaïques d'une capacité totale de 78,72 kWc.
 - Cette mesure vise à rendre le bâtiment plus autonome énergétiquement, tout en réduisant son empreinte carbone.

Monsieur xxx poursuit sa présentation en abordant les propositions de rénovation pour les fenêtres et les stores du centre communal.

Propositions de rénovation pour les fenêtres :

- **Contexte :**
 - Une étude réalisée par la société Planair il y a quelques années avait analysé l'état des bâtiments communaux.
 - Les fenêtres du centre communal avaient alors été identifiées comme hors normes, notamment en matière d'isolation thermique et de sécurité.

- **Solution proposée :**

- Installation de fenêtres à triple vitrage, offrant une isolation thermique et phonique supérieure.
- Pour les parties basses du bâtiment, les nouvelles fenêtres seraient équipées de verre Securit, conforme aux normes actuelles de sécurité.

Propositions de rénovation pour les stores :

- **Remplacement complet des stores :**

- Installation de nouveaux stores motorisés.
- Les moteurs seraient réglables à distance et programmables pour fonctionner à des heures spécifiques.

- **Objectif :**

- Optimiser la gestion de la lumière naturelle.
- Réduire les pertes énergétiques en ajustant automatiquement les ouvertures des stores selon les besoins.

Monsieur xxx poursuit sa présentation en abordant les aspects énergétiques liés à la rénovation, en particulier la consommation actuelle et la production solaire prévue.

Consommation actuelle du centre communal :

- **Chauffage électrique :** Environ 45'000 kWh par an.
- **Autres usages (éclairage, équipements divers) :** Environ 2'500 kWh par an.
- **Total annuel actuel :** 47'500 kWh.

Production solaire prévue :

- La capacité de production maximale des **192 panneaux photovoltaïques** est estimée à **78,72 kWc**, soit **78'720 kWh par an**.
- **Excédent d'énergie produit :**
 - Après avoir couvert les besoins énergétiques du centre communal, un surplus de **31'220 kWh** sera disponible.
 - Cet excédent sera utilisé pour les autres bâtiments communaux grâce à l'installation de nouveaux compteurs intelligents **Smart Meter** de **BKW**, permettant une gestion optimisée de l'énergie produite.

Consommation des autres bâtiments communaux :

- La consommation énergétique actuelle des autres bâtiments communaux s'élève à 65'941 kWh par an.
- Le surplus produit par le centre communal contribuera donc de manière significative à réduire cette consommation.

Monsieur xxx intervient pour apporter des précisions sur les nouveaux compteurs Smart Meter de BKW, qui joueront un rôle clé dans la gestion de l'énergie produite par les panneaux photovoltaïques.

Explications sur les compteurs Smart Meter de BKW :

- **Technologie intelligente :** Ces compteurs sont conçus pour optimiser l'utilisation de l'énergie produite localement.
- **Fonctionnalité principale :**
 - Ils permettent de "transférer" l'énergie excédentaire produite par un bâtiment équipé de panneaux solaires (comme le centre communal) vers un ou plusieurs autres bâtiments communaux.
- **Avantages :**
 - Réduction des pertes énergétiques.
 - Utilisation efficace de l'énergie renouvelable au sein du parc immobilier communal.

Monsieur xxx reprend la parole pour présenter un **budget détaillé** des travaux ainsi que les objectifs et avantages attendus.

Budget détaillé :**1. Toit :**

- **10'000 CHF** – Installation d'un échafaudage.
- **170'000 CHF** – Remplacement de la couverture du toit.
- **160'000 CHF** – Installation des panneaux photovoltaïques.
- **25'000 CHF** – Réhabilitation de la ferblanterie.
- **34'000 CHF** – Installation d'une batterie de stockage pour l'énergie solaire.
- **399'000 CHF** – Total pour les travaux de la toiture, avec une **marge de 10 %**, arrondi à **440'000 CHF**.

2. Fenêtres :

- **120'000 CHF** – Remplacement de toutes les fenêtres par des fenêtres conformes aux normes actuelles.

3. Stores :

- **20'000 CHF** – Remise en état et remplacement des stores motorisés.

Budget global :

- **580'000 CHF**, arrondi à **600'000 CHF** pour couvrir toutes les dépenses prévues.

Subventions possibles :

- **Subvention Pronovo** : environ **25'000 CHF**.
- **Fonds communal de l'énergie** (alimenté par BKW).
- **Patenschaft** (aide fédérale).
- **Fonds de la loterie**.
- **Assurance Immobilière du Canton de Berne (AIB)**.

Objectifs et avantages des travaux pour le centre communal :

1. **Amélioration de l'isolation :**
 - Meilleure isolation thermique de l'enveloppe du bâtiment.
 - Réduction de la perte d'énergie estimée entre **30 % et 40 %**.
2. **Production d'énergie propre :**
 - Création d'une énergie électrique renouvelable pour couvrir les besoins du centre communal et des autres bâtiments communaux.
 - **Économie annuelle estimée** : entre **15'000 CHF et 20'000 CHF** sur les coûts électriques du bâtiment.
3. **Prévention des dépenses futures :**
 - Réaliser ces travaux maintenant permet d'éviter des **dépenses beaucoup plus importantes à long terme** dues à la détérioration croissante du bâtiment.
4. **Mise aux normes :**
 - Mise aux normes de sécurité des fenêtres pour un bâtiment public.
 - Mise aux normes de l'isolation conformément aux directives fédérales.

Après avoir détaillé le budget et les objectifs des travaux, Monsieur xxx conclut sa présentation. Il invite alors les membres de l'assemblée à poser leurs questions ou à formuler des remarques concernant le projet.

Monsieur xxx prend la parole et pose la question suivante :

- Pourquoi ne pas équiper directement tout le toit avec des panneaux photovoltaïques, au lieu de se limiter à une seule partie ?

En réponse à la question de Monsieur xxx, Monsieur xxx explique que le choix de ne munir qu'une seule partie du toit de panneaux photovoltaïques repose sur le fait que cette partie est mieux exposée au soleil que l'autre.

Monsieur xxx complète en précisant que :

- L'exposition au soleil du pan concerné garantit une production énergétique nettement supérieure, notamment en hiver, lorsque la consommation d'énergie est plus élevée en raison des besoins en chauffage.
- Ce choix a été effectué pour optimiser la productivité énergétique des panneaux, tout en tenant compte des saisons et des variations de consommation.

Monsieur xxx souligne par ailleurs que la question de Monsieur xxx était très pertinente et qu'elle avait été discutée en détail lors de l'étude du projet.

Monsieur xxx prend la parole pour poser la question suivante :

- Avec quel type de tuiles sera recouverte la partie du toit qui ne sera pas équipée de panneaux photovoltaïques ?

Monsieur xxx répond que cette partie du toit sera recouverte de tuiles conventionnelles, conformes aux standards habituels pour ce type de bâtiment.

Monsieur xxx intervient à nouveau et pose la question suivante :

- Sachant que des problèmes de fouines ont été identifiés, pourquoi ne pas opter pour des panneaux de tôle isolante à la place des tuiles ?

Monsieur xxx apporte une réponse technique :

- Les fouines n'entrent pas directement par les tuiles.
- Leur accès a été rendu possible par les berceaux du toit, qui ont permis une infiltration facile dans la structure.

Monsieur xxx prend la parole et pose la question suivante :

- Étant donné la consommation énergétique importante du bâtiment, est-ce qu'il a été envisagé ou prévu de changer le système de chauffage électrique ?

En réponse à la question de Monsieur xxx, Monsieur xxx explique :

- La Confédération prévoit d'interdire les chauffages électriques d'ici 2032. Par conséquent, il sera nécessaire de remplacer le système de chauffage du bâtiment avant cette échéance.
- Cependant, il n'a pas été prévu d'inclure ce changement dans le cadre du présent projet, afin de profiter encore quelques années du système de chauffage existant.

Monsieur Charles Villos prend la parole et soulève la question suivante :

- Plusieurs communes de la région ont installé des chauffages à distance. La commune a-t-elle envisagé cette solution ?
- Il précise que la bourgeoisie de Plagne a réfléchi à cette possibilité et qu'il y aurait suffisamment de bois pour alimenter un chauffage à distance couvrant plusieurs bâtiments communaux.

En réponse à l'intervention de Monsieur xxx, Monsieur xxx explique que:

- L'idée d'un chauffage à distance a déjà été discutée avec la commission d'énergie.
- Cependant, le sujet actuel concerne uniquement la rénovation du toit et non le changement du système de chauffage.
- Le remplacement du chauffage n'est pas prévu avant plusieurs années, la priorité étant de profiter du système actuel tant que possible avant d'envisager une transition vers une nouvelle solution énergétique.

Madame xxx prend la parole et fait la remarque suivante :

- Sur un budget total de 600'000 CHF, la pose des panneaux photovoltaïques ne représente finalement "que" 160'000 CHF.

Monsieur xxx lui répond en confirmant que :

- Indépendamment des panneaux photovoltaïques, toutes les rénovations prévues devront être réalisées, car elles sont nécessaires à la préservation du bâtiment.
- Si la commune ne pose pas de panneaux photovoltaïques, il faudra de toute façon recouvrir le toit avec une autre solution, comme des tuiles classiques.

- Selon une offre reçue, la pose de nouvelles tuiles coûterait environ 45'000 CHF, sans apporter les bénéfices des panneaux solaires, qui permettent de produire de l'électricité et de générer des économies d'énergie à long terme.

Monsieur xxx prend la parole et pose la question suivante :

- Comment la situation sera-t-elle gérée en cas de neige sur le toit ?

Réponses apportées :

- Monsieur xxx explique que des barrières à neige seront installées pour éviter les risques liés aux chutes de neige accumulées.
- Monsieur xxx ajoute que, de manière générale, la neige reste moins longtemps sur les toits qu'autrefois, en raison des évolutions climatiques et des températures moyennes plus élevées.
- Il précise toutefois qu'il est conscient que, durant certains hivers, les panneaux pourraient être moins performants que le reste de l'année en raison de potentielles accumulations de neige, mais que cela ne remet pas en cause la rentabilité globale du projet sur l'ensemble de l'année.

Monsieur xxx prend la parole et pose la question suivante :

- Quelle projection d'amortissement a été évaluée pour ce projet ?

Monsieur xxx répond que :

- L'installation serait rentable en une dizaine d'années.

Monsieur xxx pose une seconde question :

- Quelles sont les subventions possibles et quels seraient les montants attendus ?

Monsieur xxx lui répond que :

- Il est difficile de donner un montant précis, car aucune subvention n'est certifiée à ce stade.
- Toutefois, en se basant sur les dossiers similaires et les dispositifs d'aides existants, il espère et estime pouvoir obtenir entre 50'000 et 60'000 CHF de subventions au total.

Monsieur xxx pose une troisième question :

- La batterie est-elle réellement nécessaire ?
- Il explique que, possédant lui-même une installation photovoltaïque avec une batterie, il ne trouve finalement pas cet élément très utile.

Monsieur xxx lui répond que :

- La batterie a été incluse dans le budget afin d'anticiper une solution de stockage.
- Cependant, il reconnaît que la question mérite d'être étudiée plus en détail, et qu'il faudra déterminer si son installation est réellement nécessaire ou si l'énergie produite peut être directement redistribuée sans stockage intermédiaire.

Monsieur xxx prend la parole et rappelle à l'assemblée un point essentiel :

- Le centre communal est le point de rencontre d'urgence en cas d'événement extraordinaire.
- Selon lui, la question de la nécessité de la batterie ne devrait même pas être remise en cause.
- Il souligne qu'en cas de blackout, la batterie permettrait d'assurer un éclairage minimal et du chauffage en cas de besoin, sans devoir recourir à une génératrice externe.

Madame xxx prend la parole et pose la question suivante :

- Est-il réellement nécessaire d'installer autant de panneaux solaires par rapport à l'utilisation du centre communal ?

Monsieur xxx lui répond que :

- L'objectif n'est pas uniquement de couvrir les besoins énergétiques du centre communal.
- L'excédent d'électricité produit pourra être redistribué aux autres bâtiments communaux, ce qui représente un véritable avantage pour l'ensemble de la commune.

Monsieur xxx prend la parole et pose la question suivante :

- D'un point de vue esthétique, ne serait-il pas préférable d'installer des panneaux solaires fictifs pour couvrir le reste du toit ?

Monsieur xxx lui répond que :

- Les panneaux solaires fictifs ne peuvent pas être découpés pour s'adapter parfaitement à la surface du toit, ce qui limiterait leur efficacité en matière d'esthétique.
- Leur coût est très élevé, ce qui en fait une solution peu avantageuse économiquement par rapport aux autres options disponibles.

Monsieur xxx pose une autre question concernant le système de transfert d'énergie d'un bâtiment à un autre :

- Ce transfert est-il possible uniquement entre bâtiments appartenant au même propriétaire, ou est-il envisageable de redistribuer l'énergie à l'ensemble de la commune ?

Monsieur xxx lui répond que :

- Le système actuel de BKW ne permet pas encore une redistribution énergétique à toute la commune.
- Actuellement, l'énergie produite peut uniquement être transférée entre bâtiments appartenant au même propriétaire, ce qui limite son déploiement à l'échelle communale.

Madame xxx prend à nouveau la parole et pose la question suivante :

- A-t-on envisagé d'installer des panneaux photovoltaïques sur d'autres bâtiments communaux ?

Monsieur xxx lui répond que :

- Cette possibilité pourra être étudiée à l'avenir, mais rien n'est prévu pour le moment.

Monsieur xxx complète en rappelant que :

- Le projet actuel concerne exclusivement la rénovation du toit du centre communal.
- D'autres initiatives pourraient être envisagées dans le futur, mais elles ne sont pas incluses dans le cadre du projet présenté à l'assemblée aujourd'hui.

Après avoir répondu aux différentes questions des membres de l'assemblée et constatant qu'il n'y a plus d'interventions, Monsieur xxx propose de passer au vote sur l'octroi du crédit d'engagement de 600'000 CHF pour la réalisation des travaux.

Suite à la proposition de Monsieur xxx, l'assemblée procède au vote concernant l'octroi du crédit d'engagement de 600'000 CHF pour la réfection du toit avec pose de panneaux photovoltaïques et le remplacement des fenêtres du centre communal de Plagne.

Résultat du vote :

- Pour : 35
- Contre : 2
- Abstentions : 2

Le crédit d'engagement est approuvé à la majorité.

Point 4 Discuter et approuver le budget communal 2025.

Monsieur xxx introduit le point 4 à l'ordre du jour et passe la parole à Monsieur xxx, qui présente le budget communal 2025.

0 Administration générale

Budget 2025		Budget 2024		Budget 2023	
Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
466'665.00	8'500.00	465'760.00	8'500.00	429'030.50	6'989.40
	458'165.00		457'260.00		422'041.10

- Le crédit libre du conseil a été ramené à CHF 10'000.00, comme de coutume
- Un nouveau contrat LPP a été conclu auprès d'Axa, avec un plan amélioré générant des charges supplémentaires
- CHF 10'000.00 sont prévus pour le réaménagement du bureau communal (paroi pare-vue, nouveaux téléphones, casques, etc.)

1 Ordre et sécurité publics, défense

Budget 2025		Budget 2024		Budget 2023	
Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
200'385.00	86'000.00	190'250.00	96'220.00	191'548.83	89'627.45
	114'385.00		94'030.00		101'921.38

- Le dédommagement au syndicat des sapeurs-pompiers de l'OPRV passe de CHF 58'200.00 à CHF 74'400.00
- La participation aux frais de l'organisme régional de protection civile est identique à celle de l'année dernière. Ce dernier bénéficie encore d'une fortune résiduelle

2 Formation

Budget 2025		Budget 2024		Budget 2023	
Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
1'047'965.00	256'265.00	995'141.00	263'391.00	1'082'018.85	272'673.50
	791'700.00		731'750.00		809'345.35

- Notre participation au syndicat scolaire La Baroche est en augmentation, suite à l'ouverture de nouveaux modules à l'école à journée continue
- Les enfants sont désormais accueillis du lundi au vendredi, de 11h30 à 18h30, avec les dîners et les goûters
- La participation à la ville de Bienne a augmenté de CHF 11'800.00 par élève à CHF 13'800.00
- En contrepartie, la commune touche CHF 3'390.00 par enfant du canton

3 Culture, sports et loisirs, Eglises

Budget 2025		Budget 2024		Budget 2023	
Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
67'207.00	7'000.00	64'777.00	7'000.00	45'635.70	4'538.00
	60'207.00		57'777.00		41'097.70

- Sous ce poste, on trouve l'organisation des diverses fêtes communales (Saint-Nicolas, sortie des aînés, Noël des aînés)

4 Santé

Budget 2025		Budget 2024		Budget 2023	
Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
5'750.00		6'050.00		5'437.60	
	5'750.00		6'050.00		5'437.60

- Aucun commentaire particulier pour cette fonction, qui comprend principalement les frais de leasing des défibrillateurs dans les trois villages

5 Sécurité sociale

Budget 2025		Budget 2024		Budget 2023	
Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
794'715.00	49'600.00	760'115.00	66'450.00	733'126.25	82'579.75
	745'115.00		693'665.00		650'546.50

- Part communale au fonctionnement de l'agence AVS à Péry (CHF 12'000.00)
- Part communale aux prestations complémentaires AVS/AI
- Part communale à la nouvelle commission du 3^e âge du Bas-Vallon (AABA)
- Avec l'introduction des bons de garde dans le domaine des crèches, les communes avancent les frais, et le canton en restitue environ 70 %
- La budgétisation 2025 repose sur les enfants inscrits au moment de l'établissement du budget
- On enregistre une dépense supplémentaire de CHF 42'330.00 par rapport au budget 2024, pour la participation communale à la compensation des charges liées à l'aide sociale
- L'ouverture de classes spéciales explique en grande partie cette augmentation des coûts

6 Transports et télécommunications

Budget 2025		Budget 2024		Budget 2023	
Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
429'471.00	44'270.00	397'414.00	47'170.00	372'788.99	38'875.15
	385'201.00		350'244.00		333'913.84

- Achat d'une débroussailleuse, de protège-tuyaux et d'un compresseur avec accessoires
- CHF 15'000.00 pour l'entretien des routes
- Augmentation de l'entretien hivernal, en prévision du déplacement du silo de sel à dégeler aux Ecovots
- La participation communale aux frais de transports publics du canton est déterminée en fonction de la population résidente et de l'offre en transports publics dans la commune. Elle est de CHF 52.00 par habitant

7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Budget 2025		Budget 2024		Budget 2023	
Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
772'296.00	732'044.00	666'082.75	654'980.75	737'957.25	723'473.90
	40'252.00		11'102.00		14'483.35

- Dans cette fonction, nous trouvons :
 - Le service des eaux
 - Le traitement des eaux usées
 - La gestion des déchets
 - La gestion du cimetière de Vauffelin
- Ces fonctions doivent s'autofinancer et, pour les équilibrer, nous utilisons des financements spéciaux.

7101 Service des eaux

Budget 2025		Budget 2024		Budget 2023	
Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
415'151.00	415'151.00	341'942.15	341'942.15	419'726.65	419'726.65

- La construction de nouveaux immeubles entraînera l'encaissement de taxes de raccordement et d'extinction uniques
- Remplacement de trois bornes d'hydrantes, comme à l'accoutumée
- Attribution au FS Équilibre de la tâche de CHF 60'934.00. État du fonds au 31.12.2023 : CHF 48'356.54

7201 Traitement des eaux usées

Budget 2025		Budget 2024		Budget 2023	
Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
214'212.00	214'212.00	211'503.60	211'503.60	200'492.30	200'492.30

- Pour ce compte aussi, la construction de nouveaux immeubles entraînera l'encaissement de taxes uniques de raccordement
- Vidange des dépotoirs, comme d'habitude
- Attribution au FS Équilibre de la tâche de CHF 7'820.00. État du fonds au 31.12.2023 : CHF 353'209.33

7301 Gestion des déchets

Budget 2025		Budget 2024		Budget 2023	
Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
71'820.00	71'820.00	71'820.00	71'820.00	70'967.00	70'967.00

- La pose des conteneurs semi-enterrés étant enfin achevée, des amortissements à hauteur de CHF 8'360.00 sont prévus
- Achat d'une nouvelle poubelle
- Attribution au FS Équilibre de la tâche de CHF 1'150.00. État du fonds au 31.12.2023 : CHF 181'674.78

7710 Cimetières

Budget 2025		Budget 2024		Budget 2023	
Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
25'161.00	25'161.00	24'715.00	24'715.00	26'537.95	26'537.95

- Achat de plaquettes pour les numéros de tombes
- Réparation du mur d'enceinte
- Excédent de charges de CHF 20'661.00, financé à raison de CHF 19.66 par habitant des deux communes membres

8 Economie publique

Budget 2025		Budget 2024		Budget 2023	
Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
93'190.00	92'580.00	94'870.00	94'260.00	84'476.88	84'476.88
	610.00		610.00		

- Dans cette fonction, nous trouvons :
 - L'agriculture
 - Le tourisme
 - La banque régionale
 - L'électricité

8400 Tourisme

Budget 2025		Budget 2024		Budget 2023	
Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
30'000.00	30'000.00	33'580.00	33'580.00	28'183.00	28'183.00

- L'acquisition d'une nouvelle table avec bancs et de deux bancs supplémentaires est inscrite au budget
- Le bénéfice de CHF 7'000.00 sera versé dans le fonds de préfinancement. État du fonds au 31.12.2023 : CHF 18'515.16

8710 Electricité

Budget 2025		Budget 2024		Budget 2023	
Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
50'480.00	50'480.00	50'480.00	50'480.00	44'176.20	44'176.20

- Les revenus annuels provenant des concessions BKW sont estimés à CHF 50'000.00. Environ la moitié de cette somme est reversée sous forme de subventions aux propriétaires d'immeubles situés sur le territoire communal
- Un excédent de revenus de CHF 29'430.00 est attribué au fonds de préfinancement. État du fonds au 31.12.2023 : CHF 59'900.45

9 Finances et impôts

Budget 2025		Budget 2024		Budget 2023	
Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
589'481.20	3'190'866.20	527'129.20	2'929'617.20	765'041.83	3'143'828.65
2'601'385.00		2'402'488.00		2'378'786.82	

- Le revenu des personnes physiques est la principale source de recettes de la commune. Selon l'outil de calcul mis à disposition par le canton, CHF 1'800'000.00 sont prévus pour 2025
- L'impôt sur la fortune est également une source de revenus importante, et CHF 166'000.00 sont budgétés
- Les impôts apériodiques, qui comprennent les gains immobiliers et les encaissements des 2^e et 3^e piliers, sont difficilement prévisibles. Le budget de 2025 a donc été calqué sur celui de 2024
- Le calcul de la péréquation financière se base sur la moyenne des trois dernières années fiscales (2022 à 2024). Pour l'année prochaine, le produit net provenant de la péréquation financière devrait s'élever à CHF 302'116.00, alors que celui attendu en 2024 était évalué à CHF 390'832.00. La diminution résulte de la suppression de la dotation minimale
- La Préfecture devrait allouer sous peu le permis de construire à Héritage Invest Sàrl, de sorte que nous devrions encaisser la somme de CHF 146'205.00 pour la vente de nos parcelles n° 402 et 522 à Vauffelin
- Le poste pour l'entretien des immeubles a été augmenté à CHF 50'000.00 (réfection du parquet du centre communal, etc.)



Le Conseil municipal vous propose d'accepter le budget 2025 avec :

- Une quotité d'impôt inchangée à 1,90
- Une taxe immobilière inchangée à 1,25 ‰
- Une taxe pour les chiens inchangée à CHF 50.00 par animal

Pour le compte général (uniquement financé par les impôts) le résultat montre un excédent de revenus de CHF 293'551.00 entièrement attribué aux amortissements supplémentaires.

Les services autofinancés (eau, assainissement, déchets) présentent quant à eux un excédent de revenus de CHF 69'904.00.

Après sa présentation, il invite les membres de l'assemblée à poser leurs questions ou remarques concernant le budget proposé.

Monsieur xxx prend la parole et pose la question suivante :

- Pourquoi aucun montant n'est inscrit au budget pour le projet de la nouvelle école ?

Monsieur xxx lui répond que :

- Le budget présenté est un budget de fonctionnement communal, qui concerne uniquement les dépenses et recettes courantes de la commune.
- Il est donc normal qu'aucun montant pour le projet de la nouvelle école n'y figure, car ce type de projet est traité dans un cadre budgétaire distinct.

- Il propose toutefois de revenir sur ce sujet dans le point "Divers" à la fin de l'assemblée, afin d'apporter d'éventuelles précisions.

Monsieur xxx prend la parole et fait la remarque suivante :

- Il rappelle que le silo sera déplacé sur un terrain appartenant à la Bourgeoisie.
- Il précise avoir écrit à la commune afin d'explorer une solution permettant d'installer un silo plus esthétique que celui actuellement en place.

Monsieur xxx lui répond que :

- La commune prend bonne note de cette demande.
- Elle s'engage à étudier les possibilités afin de trouver une solution plus satisfaisante d'un point de vue esthétique.

Monsieur xxx prend la parole et pose la question suivante :

- Étant donné que la rénovation du toit vient d'être approuvée, est-il judicieux de refaire immédiatement le parquet du centre communal, sachant que les travaux pourraient causer des dégâts au sol ?

Monsieur xxx lui répond que :

- Effectivement, la rénovation du toit sera réalisée en premier afin d'éviter d'éventuels dommages au parquet.
- Le remplacement du parquet se fera dans un second temps, une fois les travaux de toiture entièrement achevés.

Constatant qu'aucune autre question n'est posée concernant le budget, Monsieur xxx propose à l'assemblée de procéder au vote pour l'approbation du budget communal 2025.

Résultat du vote :

- Le budget communal 2025 est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

Point 5 Divers et imprévus

Monsieur xxx introduit le dernier point de l'ordre du jour et invite les membres de l'assemblée à aborder toute autre question ou sujet non prévu initialement.

Monsieur xxx informe l'assemblée qu'une éventuelle fusion entre la commune de Sauge et la commune de Romont a été discutée.

Madame xxx prend la parole au nom de l'Association des Parents d'Élèves et pose la question suivante :

- Où en est le projet de la nouvelle école ?

Madame xxx lui répond que :

- Elle et Monsieur xxx ont récemment eu un entretien avec un architecte à ce sujet.
- Le projet est en cours, mais de nombreux points restent à éclaircir avant de pouvoir avancer concrètement.
-

Monsieur xxx complète en précisant que :

- Ils seront probablement en mesure d'apporter plus d'informations lors de la prochaine assemblée, prévue en juin 2025.

Monsieur xxx prend la parole et pose la question suivante :

- S'agit-il d'un pré-projet ou d'une étude de faisabilité ?

Monsieur xxx lui répond que :

- Il s'agit bien d'une étude de faisabilité.
- L'un des principaux points d'interrogation concerne les Écovots, et l'étude vise principalement à déterminer ce qu'il serait possible d'y réaliser.

Monsieur xxx prend la parole et apporte une précision importante concernant le projet de l'école :

- Le terrain situé à la place des Écovots appartient à la Bourgeoisie de Plagne.
- Pour que ce terrain puisse être cédé ou racheté par la commune, une décision formelle devra être prise en assemblée de la Bourgeoisie, suivie d'un vote validant cette cession.
- Il souligne qu'aucune demande officielle de la part du conseil communal n'a encore été adressée à la Bourgeoisie de Plagne, et que seules des discussions informelles ont eu lieu jusqu'à présent.

Monsieur xxx lui répond que :

- Une demande formelle sera adressée à la Bourgeoisie lorsque le projet sera établi et suffisamment avancé pour être présenté officiellement.

Monsieur xxx prend la parole et fait la remarque suivante :

- Une étude de faisabilité représente un coût financier important pour la commune.
- Il serait donc plus judicieux d'obtenir, en amont, un accord de principe de la Bourgeoisie avant d'engager des fonds dans une telle étude.
- Si la Bourgeoisie venait à refuser la cession du terrain, la commune risquerait d'avoir engagé des coûts inutiles pour un projet qui ne pourrait pas aboutir sur ce site.

Madame xxx prend la parole et pose la question suivante :

- Un ramassage des plastiques sera-t-il mis en place dans la commune ?

Monsieur xxx lui répond que :

- L'ensemble du conseil municipal a décidé d'attendre avant de prendre une décision.
- Les solutions existantes ou envisageables ne sont pas satisfaisantes d'un point de vue écologique.
- De plus, leur mise en place engendrerait des coûts importants pour la commune.
- Le conseil souhaite donc analyser plus en détail les possibilités avant de se prononcer sur une éventuelle mise en place d'un tel service.

Madame xxx prend la parole et pose la question suivante :

- Où se trouve la place de jeux ?

Monsieur xxx lui répond que :

- La place de jeux sera située près de l'ancien stand de tir à Vauffelin.
- Toutefois, il précise qu'il ne s'agira pas véritablement d'une place de jeux, mais plutôt d'un espace de rencontre qui comprend quelques jeux pour les enfants.

Monsieur xxx prend la parole et fait deux remarques :

1. Manque de places assises aux arrêts de bus à Plagne
 - Il trouve dommage qu'il n'y ait pas de bancs pour les personnes qui attendent le bus.
 - Monsieur xxx lui répond que la commune ne possède pas de terrain où il serait possible d'installer des bancs à proximité des arrêts de bus.
2. Incohérence dans les horaires de l'éclairage public
 - Il relève que les horaires d'éclairage public ne sont pas logiques et semblent mal adaptés aux besoins des habitants.
 - Madame xxx lui explique que l'éclairage est géré par une centrale commune située à Corgémont, qui applique les mêmes horaires pour toutes les communes concernées.
 - Madame xxx et Monsieur xxx proposent de se rapprocher de BKW Energie SA afin de leur poser la question et d'examiner les ajustements possibles.

Madame xxx prend la parole et souligne un problème concernant une place de parc située à côté de sa haie :

- Elle constate que des promeneurs avec leurs chiens laissent les excréments de leurs animaux directement dans sa haie, ce qui pose un problème d'hygiène et d'entretien.

Madame xxx propose une solution provisoire :

- Installer un Robidog (poubelle spécifique pour déjections canines) à proximité de cette place de parc, afin d'inciter les propriétaires de chiens à ramasser les excréments et à les jeter dans un espace approprié.

Monsieur xxx fait une annonce concernant le cimetière de Vauffelin :

- Une partie des tombes sera désaffectée, conformément au règlement de la sépulture.
- Un avis officiel sera publié, conformément aux procédures en vigueur.
- Sauf opposition, les travaux de désaffectation auront lieu entre août et septembre 2025.

Monsieur xx prend la parole et pose la question suivante :

- Les familles des défunts concernés seront-elles directement informées ?

Monsieur xxx lui répond que :

- Aucune notification individuelle ne sera envoyée aux familles.

- L'information sera publiée dans la feuille d'avis officielle.
- La liste des tombes concernées sera mise à disposition au bureau communal, où les personnes intéressées pourront la consulter.

Madame xxx prend la parole et pose la question suivante :

- Quand est-ce que le chemin situé près de la maison à côté de chez elle, qui était en travaux et qui sont maintenant terminés, sera à nouveau goudronné ?

Monsieur xxx lui répond que :

- La commune prend bonne note de ce point.
- Elle verra avec le cantonnier ou une entreprise externe afin d'évaluer les travaux nécessaires et planifier leur réalisation.

Monsieur xxx fait deux annonces importantes :

1. Démission de Monsieur xxx, vice-maire
 - Monsieur xxx a présenté sa démission de son poste de vice-maire.
 - Son poste sera mis au concours en vue de l'assemblée municipale de juin 2025.
 - Les personnes intéressées sont invitées à poser leur candidature.
2. Mise en place de zones 30 km/h
 - Des zones limitées à 30 km/h seront installées dans les trois villages de la commune.
 - Ces mesures seront mises en place durant les quatre premiers mois de l'année 2025.

Monsieur xxx termine par quelques informations de fin d'année, en annonçant les événements et fermetures à venir :

1. Mardi 3 décembre 2024, de 17h30 à 19h00, dans les trois villages de la commune - Illumination des sapins de Noël
2. Jeudi 12 décembre 2024, lieu : Centre communal de Plagne - Événement : Noël des aînés
3. Du lundi 23 décembre 2024 au dimanche 5 janvier 2025 - Fermeture de l'administration communale

Monsieur xxx remercie tous les participants pour leur présence et leur engagement dans les discussions. Il exprime également sa gratitude envers le personnel communal pour son travail tout au long de l'année. Il invite ensuite l'assemblée à partager un apéritif pour clôturer cette séance dans un moment convivial.

Le Président clôt l'assemblée à 21 h 45.

Municipalité de Sauge

Le Président :

La secrétaire :

xxx

xxx